



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre des solidarités et de la santé

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
d'agence régionale de santé

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° CABINET/2021/92 du 3 mai 2021 portant sur le déploiement des autotests auprès des publics précaires.

Date d'application : immédiate

NOR : SSAC2113875J

Classement thématique : protection sanitaire

Catégorie : mise en œuvre des réformes et des politiques publiques comportant des objectifs ou un calendrier d'exécution.
Résumé : déploiement des autotests issus du stock Etat auprès des publics de la grande précarité à partir de la semaine du 3 mai 2021.
Mention Outre-mer : Ne s'applique pas
Mots-clés : COVID-19 - autotests
Circulaire(s) / instruction(s) abrogée(s) : Néant
Circulaire(s) / instruction(s) modifiée(s) : Néant
Annexes : Annexe 1 : Répartition des 475 000 autotests dédiés aux publics précaires Annexe 2 : Petit guide d'utilisation de l'autotest nasal Annexe 3 : Autotests rapides – Kit de déploiement

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie de Sars-CoV-2, le dispositif « Tester - Alerter - Protéger » joue un rôle majeur.

A la suite de l'autorisation par la Haute Autorité de santé du déploiement des autotests en population générale (Avis n° 2021.0029/AC/SEAP du 23 avril 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal [TDR, TROD et autotest]), cette stratégie va pouvoir être renforcée, en complément des tests nasopharyngés (RT-PCR et antigéniques) et salivaires (RT-PCR).

Les autotests viendront ainsi compléter la stratégie de dépistage et de diagnostic, qui figure déjà parmi les plus performantes en Europe, avec plus de 12 000 points de tests, gratuits et un dispositif de contact tracing et d'isolement rapides, permettant de remonter et de briser les chaînes de contamination. Ce nouvel outil est particulièrement précieux, tandis que la campagne de vaccination poursuit sa montée en charge. Moins sensible, du fait du recours à un auto prélèvement en nasal profond, il ne s'agit pas d'un outil de diagnostic, mais bien d'un dispositif de dépistage, qui, à travers un usage itératif, permet de déceler, chez des personnes asymptomatiques, des cas positifs.

Le déploiement des autotests répond à une double logique : le dépistage régulier en population générale en complément des tests de diagnostic, mais également une nouvelle façon d'atteindre les publics les plus éloignés du dépistage.

L'Etat souhaite adresser trois cibles prioritaires, dont le taux de dépistage est inférieur à la moyenne nationale : les jeunes (écoliers et étudiants); les populations d'outremer et les publics éloignés du soin. Concernant les publics les plus éloignés du soin, une opération spécifique de déploiement des autotests auprès des publics précaires commencera à partir de la semaine du lundi 3 mai 2021.

Spécificités des autotests et modalités d'utilisation dans le dispositif de dépistage du Sars-CoV-2

Les autotests présentent certaines caractéristiques techniques qu'il convient de prendre en compte :

- ils reposent sur la réalisation par la personne elle-même d'un prélèvement à l'aide d'un écouvillon dans le nasal antérieur (1 cm) ou dans le nasal profond (2-3 cm) en fonction des types d'autotests (le type de prélèvement est précisé par le fabricant) ;
- afin de permettre aux personnes ciblées de s'approprier la technique de prélèvement et de comprendre la nécessité de l'itération, il est recommandé, pour les collégiens et lycéens par le Conseil scientifique et par la Haute Autorité de santé, que les premiers prélèvements soient accompagnés et supervisés ; pour la population générale, par le Conseil scientifique, que le déploiement fasse l'objet d'une pédagogie aussi bien sur la réalisation du test (technique de prélèvement, réalisation du test et lecture du résultat), que les conditions de leur utilisation (test de dépistage chez une personne asymptomatique). Les autotests sont, du fait notamment de cette méthode de prélèvement, moins sensibles que les tests RT-PCR ou antigéniques réalisés sur un prélèvement nasopharyngé. Pour répondre à cette perte de sensibilité, la Haute Autorité de santé recommande la réalisation des autotests de manière itérative : une ou deux fois par semaine ;
- en cas de résultat positif, il est indispensable de réaliser un test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé qui répond à deux objectifs conjoints : confirmer le résultat positif et intégrer ce résultat positif dans SI-DEP, le système d'information permettant de suivre l'évolution de l'épidémie et d'initier le contact-tracing.

Publics ciblés

L'objectif fixé au déploiement des autotests auprès des publics en précarité est de permettre aux personnes les plus éloignées du système de dépistage, et plus généralement du système de soin, de disposer d'un outil de surveillance épidémiologique leur permettant de briser la chaîne de contamination.

Une expérimentation a été lancée en Ile-de-France à destination des publics suivants :

- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et centres d'hébergement d'urgence ;
- les personnes précaires résidant à l'hôtel ;
- les communautés de gens du voyage ;
- les accueils de jour (même si l'accompagnement régulier peut y être plus difficile à assurer) ;
- les lieux d'accompagnement sanitaire (permanence d'accès aux soins, etc.).

Par ailleurs, des opérateurs associatifs de l'aide alimentaire ont fait part de la possibilité, pour leurs antennes locales, en fonction de leur capacité et de leur configuration, de prendre part à la diffusion des autotests.

Le public des personnes précaires apparaît particulièrement hétérogène et les relais permettant de l'atteindre sont multiples. Ainsi, quatre sous-ensembles de publics précaires peuvent être identifiés, qui sont caractérisés par des conditions sociales différentes et des volumétries variables :

- Personnes en grande précarité (sans domicile stable), ce qui revient en termes administratifs aux secteurs AHI (Accueil hébergement insertion, regroupant diverses structures d'hébergement et les accueils de jour, relevant du ministère chargé du logement) et éventuellement DNA (Dispositif national d'asile, relevant du ministère de l'intérieur) ;
- Personnes résidant en camp, en squât ou en bidonville ;
- Personnes recourant à l'aide alimentaire ;
- Personnes précaires et/ou éloignées du système de santé résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le déploiement réalisé à compter de la semaine du 3 mai 2021 vise principalement les deux premiers publics qui sont considérés comme les plus éloignés du système de dépistage. Une seconde phase sera organisée en élargissant les publics concernés (deux derniers publics), avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la ville, dans le courant du mois de mai 2021.

- **Volumétrie**

475 000 tests, répartis entre l'ensemble des départements métropolitains (les départements d'outre-mer disposent de dotations spécifiques) selon une clé de répartition fondée sur des indicateurs de population et de pauvreté (population, population sous le seuil de pauvreté, nombre de places d'hébergement).

- **Organisation du déploiement**

Etant donné l'hétérogénéité des publics concernés et des situations locales, ce déploiement nécessite un pilotage territorial. Aussi, les préfets et les délégués territoriaux des ARS, en concertation avec les élus, auront la charge de déterminer localement quels publics doivent faire l'objet d'une distribution d'autotests de manière prioritaire sur la base des volumes attribués, parmi le périmètre retenu des personnes en grande précarité et des personnes en bidonvilles, squats et camps. En fonction des circonstances locales, d'autres publics en situation de précarité pourront être intégrés dans le déploiement.

Pour réaliser ces choix, ils devront tenir compte des publics cible potentiels et des indicateurs territoriaux permettant d'identifier les bassins de vie qui connaissent la circulation épidémique la plus active. Les préfets mobiliseront les services particulièrement concernés (DDETS(PP), sous-préfectures, délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) et s'appuieront, sur les opérateurs de l'hébergement, les associations et les acteurs sociaux du territoire pour organiser le déploiement, ainsi que sur les collectivités territoriales (CCAS, CIAS, services sociaux des conseils départementaux, etc.). Les délégués territoriaux des ARS mobiliseront également, dans la mesure du possible, les médiateurs LAC pour appuyer les actions des acteurs sociaux et territoriaux identifiés.

Dans le courant de la semaine du 3 mai, les préfets veilleront à organiser une concertation, copilotée avec l'unité territoriale de l'ARS, avec les élus locaux du territoire, les opérateurs de l'hébergement et les têtes de réseaux associatifs accompagnant les publics concernés, afin d'expliquer les lignes directrices de l'opération, les caractéristiques des autotests et les modalités de déploiement envisagées. Ils fourniront aux acteurs mobilisés le kit de déploiement des autotests et le « guide autotest » qui indique la manière de réaliser l'autotest et la conduite à tenir en fonction du résultat (joint à cette instruction).

La concertation locale a vocation à préciser dans une logique partenariale les modalités pratiques d'organisation de l'opération : liste des associations et acteurs chargés du déploiement, les volumes associés à chaque public, etc. Il importera de prendre en compte la nécessité pour les bénéficiaires de réaliser un à deux tests par semaine pour assurer la pertinence de ce déploiement. Chaque personne ciblée pourra ainsi se voir remettre plusieurs tests pour couvrir une période appréciée en lien avec les partenaires locaux.

Les préfets recevront les volumes d'autotests qui sont assignés à leur département dans le courant de la semaine du 3 mai. La DEPAFI prendra dans les prochains jours l'attache de leurs services pour déterminer le point départemental de livraison des autotests.

Sur la base d'un tableau de suivi dynamique, les préfets rendront compte pour le 17 mai des premiers déploiements effectués (volumes en cause, éléments d'appréciation qualitative) et de la liste des acteurs mobilisés. En fonction des prochains flux de livraison d'autotests, il leur sera régulièrement demandé d'actualiser ce suivi.


Gérald DARMANIN


Olivier VERAN

Annexe – répartition des 475 000 autotests dédiés aux publics précaires

Région	Dpt n°	Département	Nombre de tests alloués
Bourgogne Franche-Comté	21	Côte d'Or	3 825
Bourgogne Franche-Comté	25	Doubs	3 570
Bourgogne Franche-Comté	39	Jura	1 785
Bourgogne Franche-Comté	58	Nièvre	1 785
Bourgogne Franche-Comté	70	Haute-Saône	1 785
Bourgogne Franche-Comté	71	Saône-et-Loire	3 825
Bourgogne Franche-Comté	89	Yonne	2 550
Bourgogne Franche-Comté	90	Territoire de Belfort	1 275
Grand Est	8	Ardennes	2 040
Grand Est	10	Aube	2 295
Grand Est	51	Marne	4 080
Grand Est	52	Haute-Marne	1 275
Grand Est	54	Meurthe-et-Moselle	5 865
Grand Est	55	Meuse	1 275
Grand Est	57	Moselle	9 180
Grand Est	67	Bas-Rhin	10 710
Grand Est	68	Haut-Rhin	5 355
Grand Est	88	Vosges	2 805
Ile-de-France	75	Paris	32 640
Ile-de-France	77	Seine-et-Marne	11 730
Ile-de-France	78	Yvelines	9 435
Ile-de-France	91	Essonne	10 710
Ile-de-France	92	Hauts-de-Seine	12 495
Ile-de-France	93	Seine Saint-Denis	21 930
Ile-de-France	94	Val de Marne	13 005
Ile-de-France	95	Val d'Oise	10 455
Hauts de France	2	Aisne	4 080
Hauts de France	59	Nord	19 635
Hauts de France	60	Oise	6 120
Hauts de France	62	Pas-de-Calais	10 455
Hauts de France	80	Somme	4 590
Bretagne	22	Côtes d'Armor	3 315
Bretagne	29	Finistère	4 590
Bretagne	35	Ille-et-Vilaine	5 865
Bretagne	56	Morbihan	4 080
Centre-Val-de-Loire	18	Cher	2 040
Centre-Val-de-Loire	28	Eure-et-Loir	2 550
Centre-Val-de-Loire	36	Indre	1 530
Centre-Val-de-Loire	37	Indre-et-Loire	3 825
Centre-Val-de-Loire	41	Loir-et-Cher	2 040
Centre-Val-de-Loire	45	Loiret	4 335

Normandie	14	Calvados	4 845
Normandie	27	Eure	3 570
Normandie	50	Manche	2 805
Normandie	61	Orne	1 785
Normandie	76	Seine-Maritime	8 160
Pays de la Loire	44	Loire-Atlantique	8 415
Pays de la Loire	49	Maine-et-Loire	4 845
Pays de la Loire	53	Mayenne	1 785
Pays de la Loire	72	Sarthe	3 570
Pays de la Loire	85	Vendée	3 570
Corse	2A	Corse-du-Sud	1 020
Corse	2B	Haute-Corse	1 020
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	Alpes de Haute Provence	1 275
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	Hautes-Alpes	1 020
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	Alpes-Maritimes	6 885
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	Bouches-du-Rhône	15 300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83	Var	6 630
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84	Vaucluse	3 570
Occitanie	9	Ariège	1 275
Occitanie	11	Aude	2 550
Occitanie	12	Aveyron	1 530
Occitanie	30	Gard	5 355
Occitanie	31	Haute-Garonne	9 435
Occitanie	32	Gers	1 275
Occitanie	34	Hérault	8 415
Occitanie	46	Lot	1 020
Occitanie	48	Lozère	1 020
Occitanie	65	Hautes-Pyrénées	1 530
Occitanie	66	Pyrénées-Orientales	3 315
Occitanie	81	Tarn	2 295
Occitanie	82	Tarn-et-Garonne	1 785
Auvergne Rhône-Alpes	1	Ain	3 825
Auvergne Rhône-Alpes	3	Allier	2 550
Auvergne Rhône-Alpes	7	Ardèche	1 785
Auvergne Rhône-Alpes	15	Cantal	1 020
Auvergne Rhône-Alpes	26	Drôme	3 315
Auvergne Rhône-Alpes	38	Isère	8 415
Auvergne Rhône-Alpes	42	Loire	5 355
Auvergne Rhône-Alpes	43	Haute-Loire	1 275
Auvergne Rhône-Alpes	63	Puy-de-Dôme	4 335
Auvergne Rhône-Alpes	69	Rhône	14 025
Auvergne Rhône-Alpes	73	Savoie	2 550
Auvergne Rhône-Alpes	74	Haute-Savoie	4 590
Nouvelle-Aquitaine	16	Charente	2 295
Nouvelle-Aquitaine	17	Charente -Maritime	3 825
Nouvelle-Aquitaine	19	Corrèze	1 530
Nouvelle-Aquitaine	23	Creuse	1 020
Nouvelle-Aquitaine	24	Dordogne	2 550

Nouvelle-Aquitaine	33	Gironde	9 435
Nouvelle-Aquitaine	40	Landes	2 295
Nouvelle-Aquitaine	47	Lot-et-Garonne	2 295
Nouvelle-Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	3 825
Nouvelle-Aquitaine	79	Deux-Sèvres	2 295
Nouvelle-Aquitaine	86	Vienne	2 805
Nouvelle-Aquitaine	87	Haute-Vienne	2 550

MON AUTOTEST EST POSITIF, QUE DOIS-JE FAIRE ?

JE M'ISOLE

- ✓ Je rentre chez moi m'isoler,
- ✓ J'informe les personnes avec qui je vis qu'elles doivent également s'isoler et se tester : je consulte pour cela les consignes sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/document_patient_-_consignes_d_isolement.pdf
- ✓ Je préviens mes autres contacts sans attendre le test PCR.
- ✓ Comme je suis asymptomatique, mon isolement doit durer 10 jours après la réalisation du test.

J'EFFECTUE IMMÉDIATEMENT UN TEST PCR DE CONFIRMATION

- ✓ Je me rends au plus vite dans un laboratoire pour effectuer un test PCR nasopharyngé.
- ✓ Le test PCR est pris en charge par les services de l'Assurance Maladie sur présentation de ma carte Vitale: je n'ai rien à avancer.
- ✓ La confirmation par test PCR permettra à l'Assurance Maladie de contacter les personnes que j'ai croisées pour qu'elles s'isolent et se fassent tester et de me délivrer un arrêt de travail et/ou de me proposer une solution d'isolement adaptée.

JE CONTACTE MON MÉDECIN TRAITANT

- ✓ Je contacte mon médecin traitant. Il pourra m'indiquer la marche à suivre, me prescrire des masques chirurgicaux et un arrêt de travail si besoin.
- ✓ Je surveille mon état de santé et je m'informe sur le site officiel mesconseilscovid.fr.
- ✓ Je contacte mon médecin traitant en cas d'apparition de symptômes, en cas de doute sur un traitement ou pour tout autre problème de santé. **En cas de difficultés à respirer, notamment en cas d'apparition d'un essoufflement, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).**

JE RESPECTE SCRUPULEUSEMENT LES GESTES BARRIÈRES

- ✓ Je continue de respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pendant 7 jours après ma durée d'isolement pour ne pas mettre en danger mon entourage et notamment les personnes les plus vulnérables.
- ✓ Concrètement, cela signifie que :
 - ✓ Je porte correctement un masque
 - ✓ J'aère les pièces autant que possible, en continu ou au moins plusieurs minutes chaque heure
 - ✓ Je limite mes contacts sociaux au maximum (pas plus de 6 personnes)
 - ✓ Je reste à une distance d'au moins deux mètres des autres
 - ✓ Je me lave régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique
 - ✓ Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
 - ✓ Je me mouche dans un mouchoir à usage unique
 - ✓ Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades
 - ✓ J'utilise les outils numériques (application TousAntiCovid, mesconseilscovid.fr)
 - ✓ J'évite tout rassemblement ou contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19
 - ✓ Je privilégie si possible le télétravail

MON AUTOTEST EST NÉGATIF, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- ✓ Je continue de respecter les gestes barrières.

! Au moindre doute ou si je commence à avoir des symptômes, je fais un test PCR ou antigénique nasopharyngé.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/autotests-covid-19>

PETIT GUIDE D'UTILISATION DE L'AUTOTEST NASAL

QU'EST-CE QUE L'AUTOTEST ?

L'autotest est une forme de test antigénique, à réaliser soi-même, à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez.

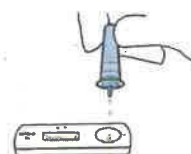
Pour augmenter la fiabilité du test, il faut bien suivre la notice d'utilisation du fabricant et bien faire le geste de prélèvement.

À quoi sert-il ?

Il sert à dépister les personnes qui n'ont pas de symptômes et qui ne sont pas personnes contacts.

Il permet de savoir si on est porteur ou non de la COVID-19, mais n'a d'intérêt que s'il est fait régulièrement

par exemple 1 à 2 fois par semaine.



QUAND PEUT-ON L'UTILISER ?

Ce test peut être utilisé, notamment dans le cadre d'un dépistage collectif (lycée, entreprise,...) ou par un particulier à domicile. En répétant le prélèvement, par exemple 1 à 2 fois par semaine, on augmente les chances de détecter le virus au

début de la maladie.

En cas de symptômes ou de contact avec une personne testée positive à la Covid, il faut faire un test RT-PCR ou antigénique au laboratoire ou chez un professionnel de santé.



LES ÉTAPES CLÉS DU PRÉLÈVEMENT NASAL

1

Préparation

Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique.



Sortir tous les éléments de la boîte du test et les poser sur une surface plane bien nettoyée. Identifier chaque élément du kit de test.



2

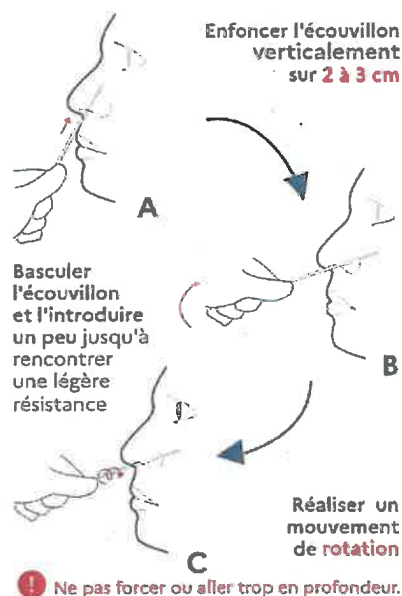
Réalisation du test

Réalisation de l'autotest par l'utilisateur après lecture des conditions d'utilisations fournies par le fabricant.

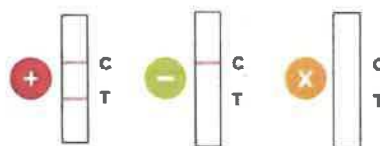
(A) Il faut introduire l'écouvillon verticalement dans une narine sur 2 à 3 cm sans forcer (B), puis le basculer doucement horizontalement et l'introduire un peu jusqu'à rencontrer une légère résistance. (C) Puis réaliser un mouvement de rotation à l'intérieur de la narine.

Pour certains tests, le prélèvement d'une seconde narine est nécessaire. Si tel est le cas, il faut procéder de la même façon dans l'autre narine avec le même écouvillon.

Puis suivre les indications d'emploi pour l'extraction et la lecture du résultat du test sur la cassette.



QUE FAIRE APRÈS LE TEST ?



(+) Le résultat est **POSITIF** si deux bandes colorées apparaissent au niveau des zones (C) et (T).

(-) Le résultat du test est **NÉGATIF** si une bande colorée apparaît uniquement dans la zone contrôle (C).

(X) Si la ligne contrôle (C) n'apparaît pas, le résultat est **INVALIDE**. Il faut refaire un autotest.

En cas de doute sur le résultat, consulter son pharmacien.

Jeter les articles du kit dans un sac plastique pour éviter toute contamination.

Fermer le sac et le placer dans un deuxième sac plastique. Jeter le tout dans sa poubelle habituelle.

Se laver les mains après la manipulation.



- Je jette tout dans un sac poubelle fermé et je me lave les mains.

Mon autotest est positif. Je fais quoi ?

Je fais tout de suite un test PCR, gratuit avec ma carte vitale.

Je reste seul pour protéger les autres

- Je préviens les personnes avec qui je vis qui doivent aussi s'isoler et se tester.
- Je préviens les personnes avec qui j'ai été en contact.
- Je m'isole pendant 10 jours après avoir fait le test.

Je préviens mon médecin traitant qui me dira ce qu'il faut faire.

Je surveille mon état de santé et je m'informe sur le site :

mesconseilscovid.fr

Si j'ai des difficultés à respirer ou un essoufflement, j'appelle tout de suite le 15, ou le 114 si je suis sourde.

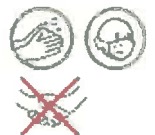
Je respecte bien les gestes barrières 7 jours après ma durée d'isolement.

Mon autotest est négatif. Je fais quoi ?

Je continue de respecter les gestes barrières.

Si j'ai un doute ou si je commence à avoir des symptômes, je fais un test PCR ou un test antigénique.

Je me renseigne sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/autotests-covid-19>





PETIT GUIDE D'UTILISATION DE L'AUTOTEST NASAL

C'est quoi l'autotest nasal ?

L'autotest est un test que je fais moi-même dans mon nez.

- Ce test permet de détecter si j'ai attrapé la COVID-19.
- Je dois faire ce test assez souvent : 1 à 2 fois par semaine.

Pour utiliser ce test je dois :

- **Ne pas avoir de symptômes comme une fièvre ou un mal de tête.**
- **Ne pas être un cas contact.**

Si j'ai des symptômes ou si je suis un cas contact je dois faire un test PCR en laboratoire ou un test antigénique dans une pharmacie.



Comment faire mon autotest dans le nez ?

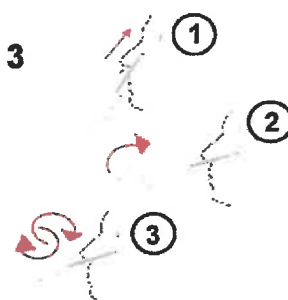
Etape 1 :

- Je me lave les mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydroalcoolique.
- Je sors tous les éléments de la boîte et je les pose sur une surface plate bien nettoyée.



Etape 2 :

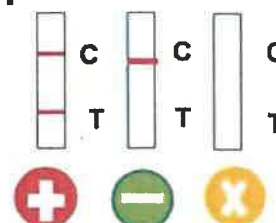
- Je rentre l'écouvillon à la verticale dans une narine, sur 2 à 3 centimètres.
- Je relève doucement l'écouvillon à l'horizontal.
J'arrête quand je rencontre une légère résistance.
- Je tourne l'écouvillon dans ma narine.



Etape 3 :

Je dois maintenant lire mes résultats du test sur la cassette :

- 2 bandes de couleur au niveau du C et du T : test positif
- 1 bande de couleur au niveau C : test négatif
- Aucune bande de couleur : il faut refaire un autotest.



Etape 4 :





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUTOTESTS RAPIDES

Kit de déploiement

3/05/2021

Objectifs du document

Ce kit de déploiement a vocation à aider et accompagner les acteurs publics et privés à se saisir du déploiement des autotests, en précisant quelles en sont les modalités d'approvisionnement et les recommandations d'utilisation. Les recommandations d'usage sont issues de l'avis rendu par la Haute Autorité de Santé (Avis n° 2021.0029/AC/SEAP du 23 avril 2021 du collège de la HAS relatif à la détection antigénique rapide du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (TDR, TROD et autotest))

Elaboré par le Ministère des Solidarités et de la Santé en lien avec les professionnels de santé et en concertation interministérielle, il pourra évoluer en fonction des connaissances scientifiques et des avis rendus par les autorités de santé.

L'autotest, un complément à la stratégie « tester, alerter, protéger » actuellement déployée en France

- **La France dispose aujourd'hui de l'un des systèmes de dépistage parmi les plus performants d'Europe** : avec 12 000 points de tests, les tests PCR et antigéniques en population générale et les tests PCR salivaires dans l'Éducation nationale et la sphère médico-sociale sont pris en charge par l'Assurance Maladie. La dernière semaine de mars, ce sont ainsi plus de 3 millions de tests qui ont été réalisés. Cette prise en charge permet à l'Assurance Maladie de remonter les chaînes de contamination, d'accompagner chaque personne malade et ses personnes contacts (plus de 90% des patients zéro contactés en moins de 24h) et à l'ensemble des acteurs nationaux et locaux d'accompagner chacun dans le respect de l'isolement (aide pour la garde d'enfants, les courses, les démarches administratives).
- **Les autotests ne viennent pas en remplacement de ce système de test, mais en complément** : toute personne symptomatique ou toute personne contact doit continuer de se faire tester par test PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé.
- **Les autotests sont moins sensibles** (en raison de l'auto-prélèvement notamment) et l'interprétation du résultat doit impérativement être accompagnée par les messages de santé publique permettant d'éviter tout sentiment de fausse réassurance en cas de test négatif et pour que la bonne conduite à tenir en cas de test positif soit respectée. En particulier, il est indispensable de réaliser un test PCR de confirmation pour tout autotest positif et de s'isoler.
- **Les autotests seront déployés selon trois axes** :
 - Un déploiement par l'Etat pour couvrir les publics les plus éloignés du dépistage (lycéens, étudiants, publics précaires, Outremer) dans le cadre de campagnes itératives et pour accompagner la reprise des enseignements en présentiel ;
 - Un déploiement en population générale dans les pharmacies, à partir de la semaine du 12 avril 2021 ;
 - Un déploiement pour accompagner les opérations de réouverture, notamment des ERP, et de reprise du travail en présentiel.

Quelles sont les différences entre les types de tests autorisés?

	TEST PCR	TEST ANTIGÉNIQUE SUR PRELEVEMENT NASOPHARYNGÉ	AUTOTEST
Type de prélèvement	Prélèvement nasopharyngé (avec écouvillon)		Auto-prélèvement nasal (avec écouvillon)
Professionnels qualifiés	Analyse en laboratoire par un biologiste	Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) pour la lecture et le rendu du résultat	Vente en pharmacie avec explication de l'utilisation de l'autotest / Dans le cadre de campagnes itératives, explication de l'utilisation de l'autotest par un professionnel formé spécifiquement
Objectif du test	Déterminer si la personne est infectée au virus SARS-CoV-2		Détecter des personnes asymptomatiques infectées au SARS-CoV-2
Délai pour obtenir les résultats	24h en moyenne	De 15 à 30 minutes (selon la notice)	De 15 à 20 minutes (selon la notice)
Fiabilité	Technique de référence	Risque de faux négatifs pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée	Risque plus élevé de faux négatifs compte tenu de l'auto-prélèvement en nasal au lieu du prélèvement nasopharyngé pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée
Nécessité de confirmation	NON	RECOMMANDÉ lorsque le résultat est négatif et si la personne a plus de 65 ans ou qu'elle présente au moins un facteur de risque, un test PCR de contrôle est recommandé	OUI confirmation obligatoire par test PCR lorsque le résultat est positif
Indications	- En prélèvement nasopharyngé : personnes symptomatiques et asymptomatiques - En prélèvement salivaire : quand le prélèvement nasopharyngé est difficile ou dans le cadre de dépistages itératifs ciblés	- Personnes asymptomatiques et contacts à risque - Personnes symptomatiques ≤ 4 jours	Personnes asymptomatiques qui ne sont pas cas contact
Contre-indication(s)*	Aucune	Personnes symptomatiques > 4 jours	Personnes symptomatiques et contacts à risque : il est recommandé dans ce cas de s'isoler et de faire un test PCR ou un test antigénique

* Selon la doctrine en vigueur

Qu'est-ce qu'un autotest ?

Qu'est-ce que l'autotest? L'autotest est un dispositif permettant à un individu asymptomatique de se tester sans professionnel de santé au moyen d'un prélèvement nasal. Le résultat est obtenu en 15 à 20 minutes. L'autotest a vocation à être utilisé de manière itérative, une à deux fois par semaine.

À quoi sert l'autotest? L'autotest enrichit l'arsenal de la stratégie de tests existante. Moins sensible, il ne remplace pas les outils de diagnostic (tests PCR sur prélèvement nasopharyngé ou salivaire et tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé) déjà déployés mais constitue un outil supplémentaire pour atteindre des publics qui échappent au dépistage ou dans des situations qui n'auraient pas donné lieu à dépistage.

Comment utilise-t-on l'autotest? L'utilisateur procède lui-même au prélèvement au moyen d'un écouvillon qu'il enfonce dans la zone nasale antérieure ou dans le nasal profond dans la narine. L'utilisateur doit s'appuyer sur la notice de l'autotest utilisé pour déterminer la profondeur du prélèvement. Le test est réalisable chez soi.

Qui pourra utiliser l'autotest ? L'autotest concerne d'abord des publics collectifs dans le cadre de campagnes itératives : les lycéens, collégiens et personnels de l'éducation nationale ainsi que les Universités ; des publics précaires éloignés du dépistage. En outre, depuis le 12 avril, l'autotest est en vente libre en pharmacie, avec une prise en charge pour les professionnels de l'aide à la personne en contact avec des personnes fragiles.

Pourquoi faut-il l'utiliser de manière itérative? L'autotest permet de savoir si on est porteur ou non de la COVID-19, mais est d'autant plus efficace qu'il est fait régulièrement, une à deux fois par semaine. De cette façon, on augmente les chances de détecter le virus au début de la maladie.

Quelle conduite à tenir après le résultat ? Un autotest négatif ne dispense pas du respect des gestes barrières. Un autotest positif doit conduire à un isolement immédiat et doit être suivi impérativement par un test PCR de confirmation.

Pourquoi est-il indispensable qu'un autotest positif soit suivi par un test PCR de confirmation? Les résultats des autotests n'entrent pas dans SI-DEP. Faire ce test de confirmation est donc indispensable pour permettre d'enclencher le contact tracing et l'accompagnement à l'isolement.

Ce à quoi ne doit pas servir l'autotest. L'autotest ne doit pas être utilisé pour se rassembler sans respecter les gestes barrières, au prétexte d'un résultat négatif. Il ne remplace pas les tests PCR et antigéniques sur prélèvement nasopharyngé réalisés par des professionnels de santé pour les personnes symptomatiques ou contacts à risque.

ATTENTION: Une personne symptomatique ou une personne contact ne doit en aucun cas recourir à un autotest. Elle doit en revanche faire immédiatement un test nasopharyngé (PCR ou antigénique) et s'isoler.

Quels autotests sont utilisables ?

Le ministère des Solidarités et de la Santé tient à disposition de l'ensemble des acheteurs potentiels **une liste, régulièrement actualisée, des autotests autorisés**

→ Ce sont ceux qui disposent d'une dérogation au marquage CE accordée par l'ANSM et qui répondent, selon les déclarations du fabricant, aux spécifications techniques de la HAS

Celle-ci est accessible à l'adresse suivante :
<https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

TESTS COVID-19
Guidez votre choix parmi les 462 fiches de tests Covid-19 du marché.

Comment se fournir en autotests ?

- Pour le grand public, les autotests peuvent être acquis auprès des **pharmacies d'officine** depuis le 12 avril. Les autotests sont dispensés par le pharmacien qui rappelle les conseils d'utilisation, la conduite à tenir en cas de résultat négatif et positif et l'importance d'une utilisation itérative de ces autotests, une à deux fois par semaine.
- Les collectivités publiques (établissements de l'Éducation nationale et d'enseignement supérieur, agences régionales de santé, etc.) pourront s'approvisionner auprès de **centrales d'achat publiques**. L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) a sécurisé des marchés avec des fabricants d'autotests capables de livrer des quantités importantes.

Comment accompagner le premier prélèvement ?



Un support de formation et un référentiel de formation accessibles à tous

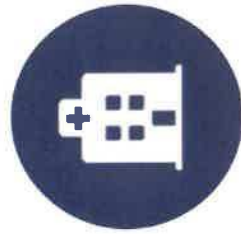
- Une notice explicative et un tutoriel vidéo sont disponibles sur le site du MSS: <https://solidarites-sante.gouv.fr/autotests-covid-19>
- Sur chaque boîte d'autotests les informations importantes sur la conduite à tenir sont rappelées et un QR Code renvoie sur le site du MSS



Un accompagnement par un professionnel pour le premier autotest

- Le professionnel explique comment réaliser l'auto-prélèvement et comment le résultat doit être interprété
- Le premier autotest doit être précédé par les conseils d'un professionnel (pharmacien, encadrant, médiateur LAC, etc.)
- Le professionnel rappelle que l'autotest est réservé aux personnes asymptomatiques : en cas de symptôme ou si on est cas contact, il est nécessaire de réaliser un test PCR ou un test antigénique sur prélèvement nasopharyngé
- Il rappelle qu'une utilisation itérative de ces autotests est recommandée, une à deux fois par semaine par exemple.
- Il détaille les messages de santé publique et la conduite à tenir en cas de résultat positif et négatif:
 - En cas de test positif : isolement immédiat et confirmation par test PCR et Isolement de 10 jours à partir du prélèvement.
 - En cas de test négatif : rester prudent, continuer à respecter les gestes et mesures barrières

Dans quelles conditions matérielles doivent être réalisés les autotests en dépistage itératif collectif?



L'aménagement des locaux recommandé en cas de dépistage collectif par autotest

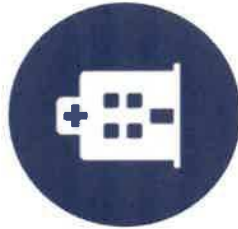
- L'utilisation d'un miroir est recommandée pour la réalisation de l'autotest
- Un point d'eau pour le lavage des mains ou un point de distribution de solution hydro-alcoolique
- Une désinfection des surfaces à la fin de l'autotest en utilisant des produits homologués par la norme NF EN 14476 (entièrement virucides)
- Une aération des locaux est nécessaire durant la réalisation de l'autotest



L'évacuation des autotests par la filière DASRI

En raison de la concentration de déchets potentiellement contaminés, l'élimination des déchets doit se faire en filière DASRI selon les mêmes modalités que pour les dépistages collectifs réalisés par tests antigéniques ou salivaires.

Dans quelles conditions matérielles doivent être réalisés les autotests en utilisation individuelle?



L'autotest est réalisable chez soi sans aménagement

- L'utilisation d'un miroir est recommandée pour la réalisation de l'autotest
- Un point d'eau pour le lavage des mains ou un point de distribution de solution hydro-alcoolique avant et après la réalisation de l'autotest
- L'auto-prélèvement doit être réalisé dans des conditions permettant de garantir la sécurité de l'ensemble des membres du foyer : il est recommandé que la personne testée réalise le prélèvement à plus de 2 mètres des autres membres du foyer et la pièce doit être par la suite aérée pendant 30 min pour éviter une contamination par aérosolisation .



L'évacuation de l'autotest utilisé se fait dans les ordures ménagères sous certaines conditions

- Lorsque le test est négatif : élimination des déchets via le circuit des ordures ménagères.
- Lorsque le test est positif : élimination via les ordures ménagères dans un double sac avec un stockage de 24h comme pour les mouchoirs et les masques des malades : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche covid19 dechets contaminés élimination particulier 20200323 vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_covid19_dechets_contamines_elimination_particulier_20200323_vf.pdf).
- Les sacs de déchets contenant des autotests ne doivent pas être éliminés dans les filières recyclage (sacs et bacs jaunes de tri sélectif)

Proposition d'organisation du déploiement des autotests auprès des publics précaires

Formation des personnels associatifs

- Les personnels associatifs ou en charge des services qui conduiront le déploiement des autotests se voient mis à disposition les éléments suivants :
 - Le **guide de l'autotest** en version complète et simplifiée ;
 - Une **vidéo tutoriel** présentant la réalisation de l'autotest et les principes d'utilisation <https://solidarites-sante.gouv.fr/autotests-covid-19> ;
- Il est préconisé que les personnes en charge du déploiement des autotests réalisent une **séance collective d'appropriation du dispositif** avant d'organiser la distribution auprès des acteurs ;
- En cas de besoin, une **séance de présentation par un professionnel de santé** (pharmacien, médecin, etc.) ou par un **médiateur LAC** peut être organisée.

Accompagnement des publics cible

- Il est conseillé aux porteurs du déploiement des autotests auprès des publics précaires (associations, centres communaux d'action sociale, etc.) lors de la première présentation du dispositif, de **présenter aux bénéficiaires, via la vidéo tutoriel mise à disposition ou en le réalisant eux-mêmes, la manière de réaliser l'autotest** ;
- Il importera de prendre en compte la nécessité pour les bénéficiaires de réaliser un à deux tests par semaine pour assurer la pertinence de ce déploiement ;
- Il est recommandé d'**accompagner la délivrance des boîtes d'autotests du guide d'utilisation simplifié** imprimé et d'insister sur la nécessité, en cas de résultat positif, de réaliser un test PCR sur prélèvement nasopharyngé ;
- Idéalement, les porteurs consulteront régulièrement les personnes ayant bénéficié de la distribution d'autotests afin de s'assurer de la bonne réalisation itérative et du suivi.

Sont éligibles à un autotest

Qui peut bénéficier d'un autotest ?

- Les personnes asymptomatiques dans le cadre de dépistages itératifs une à deux fois par semaine ainsi que les particuliers sans relâcher les gestes barrières
- Déploiement organisé par l'Etat en direction des publics les moins testés : opérations organisées en direction des publics jeunes, en Outremer et en direction des publics précaires
- Déploiement en pharmacies :
 - Vente aux particuliers
 - Prise en charge intégrale par la CNAM pour les publics-cibles : services d'aide à domicile (SAAD en service prestataire, intervenants mandataires, particuliers employeurs, salariés des SSIAD, salariés de service pour personnes handicapées), accueillants familiaux

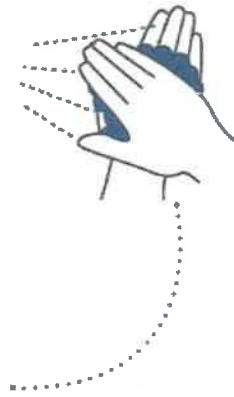
Ne doivent pas réaliser d'autotest

- Les personnes symptomatiques
- Les personnes ayant eu des contacts à risque

Les étapes clés du prélèvement nasal

1 Préparation

Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique.



Sortir tous les éléments de la boîte du test et les poser sur une surface plane bien nettoyée.
Identifier chaque élément du kit de test.



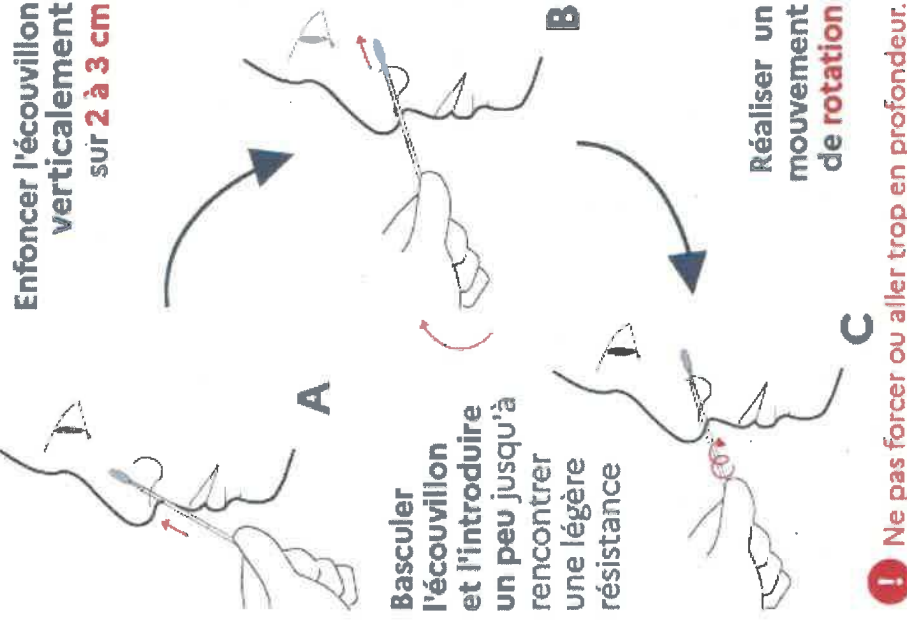
2 Réalisation du test

Réalisation de l'autotest par l'utilisateur après lecture des conditions d'utilisations fournies par le fabricant.

(A) Il faut introduire l'écouvillon verticalement dans une narine sur 2 à 3 cm sans forcer (B), puis le basculer doucement horizontalement et l'introduire un peu jusqu'à rencontrer une légère résistance. (C) Puis réaliser un mouvement de rotation à l'intérieur de la narine.

Pour certains tests, le prélèvement d'une seconde narine est nécessaire. Si tel est le cas, il faut procéder de la même façon dans l'autre narine avec le même écouvillon.

Puis suivre les indications d'emploi pour l'extraction et la lecture du résultat du test sur la cassette.



Quelle conduite tenir selon le résultat ?



Mon test est positif

- Je m'isole pour une durée de 10 jours immédiatement
 - Si des symptômes apparaissent, je m'isole pour 10 jours supplémentaires à partir du début des symptômes; si j'ai encore de la fièvre au 10^e jour, je reste isolé 48 heures après la disparition de la fièvre
- J'effectue sans délai un test PCR sur prélèvement nasopharyngé de confirmation. La confirmation par test PCR permettra à l'Assurance Maladie de contacter les personnes que j'ai croisées pour qu'elles s'isolent et se fassent tester et de me délivrer un arrêt de travail et de me proposer une solution d'isolement adaptée
- Je contacte mon médecin traitant
- Je contacte les personnes que j'aurais pu contaminer
- Pendant 7 jours après la durée de mon isolement je respecte scrupuleusement les gestes barrières, j'évite le contact avec les personnes vulnérables et, si possible, je privilégie le télétravail



Mon test est négatif

- Je continue de respecter les gestes et les mesures barrières
- Au moindre doute ou si je commence à avoir des symptômes, je fais un test PCR ou antigénique nasopharyngé
- J'effectue régulièrement des autotests : une itération une à deux fois par semaine est recommandée

Quel message diffuser aux personnes testées ?

Un document à remettre à l'utilisateur est annexé à ce kit de déploiement. Il détaille la conduite à tenir et pourra être enrichi au regard des retours d'expérience futurs. Il est important d'accompagner la remise de ce document par un échange avec l'utilisateur permettant d'accompagner sa situation personnelle.

LES 100
QUESTIONS
ET DE LA SANTÉ

PETIT GUIDE D'UTILISATION
DE L'AUTOTEST NASAL

QUEST-CE QUE L'AUTOTEST ?

L'autotest est une forme de test simplifiée, qui permet de détecter la présence d'un virus dans le nez.

À quel usage ?
L'autotest permet de détecter la présence d'un virus dans le nez. Il est à utiliser en cas de symptômes ou de contact avec une personne infectée. Il ne permet pas de confirmer la présence d'un virus dans le sang ou d'un virus dans le cerveau.

QUAND PEUT-ON L'UTILISER ?

Il ne s'agit pas d'un test "diagnostique". Il est à utiliser en cas de symptômes ou de contact avec une personne infectée. Il ne permet pas de confirmer la présence d'un virus dans le sang ou d'un virus dans le cerveau.

LES ÉTAPES CLÉS DU PRELEVEMENT NASAL

1. Préparation
2. Substitution de la sonde
3. Substitution de la sonde

4. Substitution de la sonde
5. Substitution de la sonde

6. Substitution de la sonde
7. Substitution de la sonde

QUE FAIRE APRÈS LE TEST ?

8. Substitution de la sonde
9. Substitution de la sonde

10. Substitution de la sonde
11. Substitution de la sonde

JE M'ÉCOULE

Il est normal d'avoir des écoulements nasaux lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

JE COUGH

Il est normal de tousser lors d'un test. Cela est dû à la stimulation de la muqueuse nasale.

